

# CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL (CCC)

## Commune Déléguée de Lignières la Carelle

### Compte rendu de la réunion du Jeudi 12 Octobre 2023 à 20 h 00

Présents : LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Éric, MORLIER Sylvie, POIRIER Jacques, BEUNECHE Adeline, PATOUT Prescillia, BRESTEAUX Jean-Christophe, LE BRECQ Olivier, ROUSSEL Nelly, MABILLE Bruno, MARMION Luc, LAMBERT Nadine, LEMERCIER Mireille.

Absent excusé : HUBERT Damien

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMBERT

#### **1°) Approbation de la réunion précédente du 24 Mars 2023**

Pas de remarque particulière sur le compte-rendu de cette réunion.

#### **2°) Projet d'aménagements de sécurité du Centre-Bourg**

##### **Point sur l'avancement des travaux**

La Société CHAPRON de Ste Gemmes le Robert (53), entreprise la moins disant, a été retenue dans le cadre de la procédure des marchés publics pour un montant des travaux arrêté à la somme de 390.037 € HT (468.044 € TTC).

Les études de conception et de coordination des travaux sont assurées par le bureau d'études techniques INGERIF de Conlie (72).

Un constat d'huissier a été réalisé avant le démarrage des travaux.

Le planning prévisionnel des travaux est d'environ 4 mois selon les conditions météorologiques. Ils ont débuté le 25 juillet 2023 avec une coupure de 3 semaines pour congés d'été.

Compte tenu de l'avancement des travaux, la fin du chantier est prévue vers la fin novembre 2023.

La simulation des chicanes rue du Seigneur Carel a été proposée sur une période 6 semaines et n'a pas fait l'objet de remarques particulières. Par contre, l'implantation des chicanes a été revue rue d'Ornant pour tenir compte des observations de certains agriculteurs.

Mme PATOUT souhaite que le plateau ralentisseur prévu rue du Bois Gérard soit reculé de plusieurs mètres pour faciliter l'accès à sa parcelle avec des engins agricoles. Toutefois, le plateau perdrait son utilité, à savoir réduire la vitesse des véhicules devant les habitations situées à proximité.

#### **3°) Rénovation de l'ancienne mairie (Transfert de la garderie scolaire)**

L'intérieur de l'ancienne mairie a été entièrement rénové avec installation de WC et lavabo. Il reste les travaux extérieurs (allée + clôtures) à réaliser par l'entreprise DENIS Services de Chassé (72).

Le détail des dépenses est remis à chaque conseiller. Le montant total des dépenses s'élève à 47.086,14 €, d'où il faut déduire la TVA récupérable pour 6.436 € et la subvention (Plan de relance) pour 13.018 €, soit un coût final pour la commune de 27.632 €.

#### **4°) Mise en vente du presbytère**

La vente du presbytère a été confiée à plusieurs agences immobilières de la région avec un prix net vendeur de 160.000 €. Des visites ont été effectuées, mais aucune offre n'a été formulée. Il est vrai que le contexte économique actuel n'est pas propice aux opérations immobilières.

##### **Transfert du local de rangement** (matériels du Comité des fêtes et Génération Mouvements)

Les membres du conseil consultatif proposent le transfert dans une partie de l'atelier municipal avec la création d'une ouverture d'accès à l'arrière du bâtiment.

Des devis vont être demandés à un maçon pour l'ouverture et à un menuisier pour la fourniture et pose d'une porte en bois. L'isolation intérieure pourra être effectuée par des bénévoles du club génération mouvements après prise en charge du coût des matériaux par la commune.

## **5°) Plantations de haies bocagères dans les chemins de la commune**

Nos propositions de plantations dans nos chemins ruraux ont été retenues par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine à hauteur de 522 ML (222 ML de haies + 300 ML d'arbres de hauts jets)  
Le calendrier des travaux est proposé en 3 temps :

- 1- Le travail du sol en novembre – décembre 2023.
- 2- La plantation en janvier – février 2024
- 3- Mise en place du paillage en mars – avril 2024

Concernant le CR n°2 (La Vinçoudière), il est prévu un détournement du chemin cadastré pour ne pas couper la parcelle d'un agriculteur et lui permettre une exploitation facilitée. Une convention amiable va être signée dans les prochains jours avec les intéressés pour formaliser l'échange de ces parcelles.

## **6°) Numérotation des Lieux-dits et hameaux**

Pour faciliter l'intervention des secours et la distribution des colis, il convient de procéder à la numérotation de l'ensemble des lieux-dits et hameaux de la commune selon le recensement suivant :

Verdelle	Les Bignons	Besnière	La Juiverie
Le Moulin du Bois	La Juissellerie	La Perruche	Les Perettes
Les Basses Perettes	Percé	Frémisson	La Fontenelle
La Giraudière	Les Vallées	Le Bois Gérard	

Il conviendra d'en profiter pour revoir également la signalétique à changer sur la commune.

## **7°) Remplacement de divers jeux pour les enfants à l'aire de jeux**

Il convient de remplacer certains jeux sur l'aire de jeux située derrière la salle polyvalente.  
Cette dépense pourra être inscrite sur le prochain budget primitif de VEP.

Une mini commission est créée pour engager la réflexion sur le sujet avec les personnes suivantes : Sylvie, Nadine, Jacques, Eric et Jean-Luc. Une réunion sera organisée prochainement.

## **8°) Programme de lutte contre les pollutions diffuses et érosion des sols sur le bassin du Sarthon**

La Communauté Urbaine d'Alençon a choisi le bassin du Sarthon comme bassin expérimental pour lancer une étude afin d'intégrer la problématique des pollutions diffuses et érosion des sols, établir un diagnostic et mettre en place un programme d'actions.

La démarche se déroulera de septembre 2023 à Août 2024. Les agriculteurs du secteur seront associés à la démarche.

Le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion qui s'est déroulée le 11 septembre dernier est remis à chaque conseiller. Une prochaine réunion du COPIL est prévue le jeudi 19 octobre à 14 h 30.

## **9°) Quelques informations sur les projets menés sur Villeneuve en Perseigne**

- ✓ Projet de construction (extension) de la maison de santé qui proposera la possibilité d'installer 3 médecins, 1 dentiste, kinésithérapeutes et infirmières.  
Le permis de construire va être déposé dans les prochaines semaines.
- ✓ Travaux d'aménagement du bourg de St Rigomer des Bois en cours par l'entreprise CHAPRON pour un coût prévisionnel de 192.622 € HT (231.147 € TTC).  
Au préalable de ces travaux, le réseau d'adduction d'eau potable a été revu et pris en charge par le Syndicat d'eau de la région de Champfleu.
- ✓ Transfert de la mairie déléguée de Montigny avec un projet d'agrandissement de la mairie de Chassé ce qui permettra de proposer un bureau pour la secrétaire de mairie et pour chaque maire délégué de Montigny et de Chassé avec WC.

- ✓ Prévision de baisse de la fiscalité locale de 5 % sur la taxe foncière (Part communale) qui devrait compenser l'augmentation de la valeur locative.
- ✓ Agrandissement et aménagement de l'atelier à Saint Rigomer des bois pour un coût de 17.085 € HT correspondant à l'achat des matériaux, sachant que les travaux ont été réalisés par des bénévoles de la commune.
- ✓ Aménagement de la Boulangerie-Pâtisserie à la Fresnaye sur Chédouet qui a ouvert ses portes début juillet dernier.  
 Détail des dépenses de l'investissement comme suit :  
 Acquisition du bâtiment : 70.000 € Montant des travaux et achat de matériels : 100.627 €  
 A déduire Subventions accordées : - 92.998 € Récupération de la TVA : - 16.283 €  
 Soit à la charge de la commune VEP : 61.345 €
- ✓ Achat de 5 radars pédagogiques et 1 balise flash à la Sté ELANCITE pour un coût total de 11.231 €, dont 2 radars pour Lignières qui seront installés rue du Seigneur Carel et rue d'Ornant.
- ✓ Acquisition d'un local (garage) en face de la mairie de La Fresnaye sur Chédouet pour un coût de 7.000 €. Ce local pourra servir pour entreposer les archives de la mairie.
- ✓ Des travaux sur la voirie ont été réalisés par l'entreprise COLAS qui ont consisté au curage de fossés pour 5.202 € TTC et réfection de voirie (bi-couche) pour 53.423 €. Par ailleurs, cette entreprise a refait le bi-couche sur le parking de la Charmille à St Rigomer des bois pour 9.004 € TTC.
- ✓ Une réflexion est en cours sur des travaux d'aménagement des cimetières, notamment pour bitumer les grandes allées ce qui facilitera l'entretien.
- ✓ Un parcours pédagogique autour de l'étang du Chédouet (La Fresnaye) est à l'étude actuellement.
- ✓ Lancement d'une étude énergétique des bâtiments communaux (Salles polyvalentes, logements ancienne gendarmerie, gîte Roullée, ...)
- ✓ Projet de constructions de 6 logements individuels à La Fresnaye sur Chédouet (derrière le Musée du vélo) qui proposera 3 T2 et 3 T3, Ces logements à destination des personnes âgées seront réalisés par Sarthe-Habitat (livraison prévue en 2025).

## **10°) Questions et Informations Diverses**

- La boîte à livres située sous le préau de la place de l'église de Lignières la Carelle, est opérationnelle. Celle-ci a été achetée 15,00 € sur le site internet du bon coin. Nadine se propose de veiller au bon fonctionnement de cette boîte à livres.
- Le banquet du 11 novembre est prévu comme l'an passé avec nos amis Fresnayons à la salle des fêtes de la Fresnaye. Le traiteur Damien TACHEAU a été retenu pour le repas. L'organisation de la commémoration au monument aux morts de Lignières la Carelle reste inchangée avec dépôt de gerbe et vin d'honneur salle de la mairie, selon l'horaire suivant :
  - 11 h 00 Dépôt de gerbe au monument aux morts
  - 11 h 15 Vin d'honneur salle de la mairie de Lignières
  - 11 h 45 Covoiturage pour le banquet servi à La Fresnaye sur Chédouet
  - 12 h 00 Banquet à la Salle des fêtes de La Fresnaye

- Profitant des travaux en cours dans le centre-bourg, un nouveau parterre de fleurs a été aménagé où il est décidé d'y installer des rosiers qui nécessitent moins d'entretien et surtout moins d'arrosages.
- Une Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des fêtes de Lignièrès la Carelle est prévue le vendredi 13 octobre 2023 à 20 h 30 salle de la mairie. Il faut s'attendre à une dissolution de cette association sauf à recruter de nouveaux bénévoles.

**NOTA** : Tous les comptes-rendus de réunions du conseil municipal et des conseils consultatifs de Villeneuve en Perseigne sont consultables sur le site internet de la commune de Villeneuve en Perseigne.

Fin de la réunion à 21 h 45